

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

**Absents :** Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

**N° 112/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Tarification des parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC)**

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que l'objectif de l'éducation artistique et culturelle est de permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer et renforcer leur pratique artistique, de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels.

Les projets EAC mis en place cette année par le Service Culture de la Ville de Gaillac viennent en complément des actions ponctuelles de médiation menées habituellement. Ces dernières perdurent et sont quant à elles totalement gratuites.

Les deux parcours EAC proposés aux établissements pour l'année scolaire en cours seront mis en place dans trois classes au sein des établissements suivants : La Clavelle-Vendôme, Collège Taillefer, Lycée St Joseph.

Le principe et le montant de leur tarification (une participation au coût global du parcours) ont été approuvés par les enseignants et chefs d'établissements concernés, au même titre que la participation demandée pour les représentations scolaires au balcon.

En complément des délibérations relatives à la saison culturelle votées le 28 juin 2023 - n°090/2023 Saison culturelle au balcon – grille tarifaire ; et n°089/2023 Saison culturelle 2023-24 – nouvelle tarification des spectacles de la Scène nationale d'Albi et encaissement et reversement des recettes – Madame le maire propose donc aux élus d'approuver la tarification suivante :

Tarifs des projets EAC proposés dans le cadre des activités de la saison culturelle de la ville :

- 6€/élève : écoles maternelles & élémentaires
- 10€/élève : collèges et lycées \*
- La gratuité sera proposée aux accompagnants

\*Les projets EAC à destination des collèges et lycées sont éligibles au Pass culture, dispositif de financement mis en place par l'Etat.

**VOTES POUR : 28**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les tarifs mentionnés ci-dessus,

**DONNE** tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**



**Fait à Gaillac le 27 septembre 2023**